

Pièce 12

Lettre du collectif des riverains de la rue du quartier de Tourrens à Mr le maire de Lercoul du 5/08/2018

Motion des habitants de Lercoul adressée à Mr le maire de Lercoul

Réponse de Mr le maire de Lercoul aux riverains du quartier de Tourrens en date du 22/08/2018

Collectif des riverains du quartier Tourrens – 09220 Lercoul

Le cinq août deux mille dix-huit.

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur Le maire,

En qualité de riverains du quartier Tourrens sur la commune de Lercoul (09220) nous vous mettons en demeure, de bien vouloir reprendre immédiatement le dossier de régularisation initié en 2007 et portant sur l'expropriation des terrains formant emprise sur la voie d'accès à nos habitations respectives afin de les rendre au domaine public ouvert à la circulation.

À défaut de régularisation, nous attirons votre attention sur votre responsabilité civile et pénale en qualité de maire si des difficultés d'accès étaient susceptibles de survenir. Les difficultés en question portent d'une part sur la rapidité des services de secours (pompiers – SMUR et Gendarmerie) et d'autre part les contraintes d'accès via le chemin du Carrier totalement impraticable l'hiver comme vous le savez.

Nous vous demandons de bien vouloir nous répondre sur les dispositions que vous prendrez en la matière.

Bien à vous Monsieur le maire.

R. Hermand

M. M. MARTY

Sylvain GRAVASSIERE

Philippe GRANDIN

J. Hermand

J.

A. J.

A. J.

R. Hermand - J. Hermand

En copie : Mme la préfète de l'Ariège en résidence à Foix – 09000.

R. Hermand

J. Hermand

Ch. L...

J. Hermand

16/08/2018



RUE DE TOURENS

A la suite du projet de fermeture de la rue de TOURENS par Mr Claude ESPINAR , nouveau propriétaire de la parcelle N° 2262 Section A Le Village, et par sa fille Edith ESPINAR-BIZEAU, un collectif de tous les riverains de cette voie, ouverte à la circulation publique depuis 1964, lors de sa création et payée avec les deniers de la commune de Lercoul, a par courrier du 5 août 2018 demandé à Mr le maire de Lercoul de :

- 1° - mettre un terme au projet de fermeture de la rue de Tourrens, ainsi initié,
- 2° - de prendre, avec son conseil municipal, les mesures d'expropriation des terrains formant emprise sur cette voie d'accès à leurs habitations respectives, afin de les rendre au domaine public communal, ouvert à une libre et pérenne circulation pour la sécurité des biens et des personnes du village.

Par la présente , habitants de Lercoul, apportons notre soutien à ce collectif de riverains de la rue de Tourrens, dans leur démarche auprès de Mr le Maire de Lercoul.

Merci d'avance

NOMS	Prénoms	Signatures	Dates
DOMINGUES	Maryam	<i>[Signature]</i>	15/08/2018
FABRE	Celine	<i>[Signature]</i>	16/08/2018
GUINÉ	Rain et Josette	<i>[Signature]</i>	16/08/2018
AUGÉ	Michèle	<i>[Signature]</i>	"
LARROQUE	Jamie Nicole	<i>[Signature]</i>	
BENEDET	Solange	<i>[Signature]</i>	16-08-2018
BENEDET	Régis	<i>[Signature]</i>	16-08-2018
GANDON	Gisèle	<i>[Signature]</i>	15.08.2018
LAFON	François	<i>[Signature]</i>	15/08/2018
CUNIVERTI	Yvonne Anne	<i>[Signature]</i>	16/08/2018 -
GIARCIA	Jacques	<i>[Signature]</i>	16/08/2018
CUNIVERTI	Jean Pierre	<i>[Signature]</i>	16/08/2018
CUNIVERTI	Philippe	<i>[Signature]</i>	16/08/2018
SOVRAN	Nathalie	<i>[Signature]</i>	16/08/2018
SOVRAN	Laurent	<i>[Signature]</i>	16/08/2018

Noms	prénoms	signatures	Date
DOMINGUES	Stéphane		15/08/2018
PARU	Laurence		16/08/2018
ROMEROSA	Marie Pierre		16/08/2018
ROMEROSA	Pierre		16/08/2018
AUGE	Noël		16/08/2018
SONNET	Loïc		16/08/2018
ROSI-PÉRIÈS	Virginie		16/08/2018
SALLES	Jean		16/08/2018
Pip SALLES	Jean-Baptiste		16/08/2018
SALLES	Chantal		16/08/2018
BESSE	Marion		16/08/2018
LA FOU	Dominique		17/08/2018
GANDON	Pierre		17/08/2018
ROMEROSA José	François		17/08/2018
PORTEOUS	Marc		17/08/2018
IRGOSTI- PORTEOUS	Séverino		17/08/2018
DELL-FESQUET	Patricus		17/08/2018
IRLAND Anatole			19/08/2018
IRLAND Stéphanie			19/08/2018
IRLAND Michel			19/08/2018
JEAN-CHARLES Marie			19/08/2018
JEAN-CHARLES Jean			19/08/2018
HURT PAILLER			20/08/2018
	Pn Anne Pailleur		
	H. Hernandez		

20/08/18



RUE DE TOURENS

A la suite du projet de fermeture de la rue de TOURENS par Mr.Claude ESPINAR , nouveau propriétaire de la parcelle N° 2262 Section A Le Village, et par sa fille Edith ESPINAR-BIZEAU, un collectif de tous les riverains de cette voie, ouverte à la circulation publique depuis 1964, lors de sa création et payée avec les deniers de la commune de Lercoul, a par courrier du 5 août 2018 demandé à Mr le maire de Lercoul de :

1° - mettre un terme au projet de fermeture de la rue de Tourens, ainsi initié,

2° - de prendre, avec son conseil municipal, les mesures d'expropriation des terrains formant emprise sur cette voie d'accès à leurs habitations respectives, afin de les rendre au domaine public communal, ouvert à une libre et pérenne circulation pour la sécurité des biens et des personnes du village.

Par la présente , habitants de Lercoul, apportons notre soutien à ce collectif de riverains de la rue de Tourens, dans leur démarche auprès de Mr le Maire de Lercoul.

Merci d'avance

NOMS	Prénoms	Signatures	Dates
Sans	Jos		20/08/2018.
Sans	Chantal		20/08/18
SARCI A	Regine		20/08/18
Delbanc	Christine		23/08/18
Peblanc	jean Paul		23/08/18

**COLLECTIF DES RIVERAINS DU
QUARTIER TOURENS**

09220 LERCOUL

Lercoul, le 22 août 2018

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception de votre correspondance en date du 5 août 2018 pour y apporter une réponse.

Vous me demandez en votre qualité de riverains du Quartier TOURENS de « *reprendre immédiatement le dossier de régularisation initié en 2007 et portant sur l'expropriation des terrains formant emprise sur la voie d'accès* » de vos habitations respectives.

Vous mettez en avant la prétendue responsabilité civile et pénale qui pèserait sur ma personne en ma qualité de Maire.

De fait et des renseignements pris, les propriétaires des parcelles concernées ont considéré devoir user de leur droit de se clore compte tenu des multiples invectives dont ils font l'objet et des dégradations régulières de leurs biens.

Il s'évince que différentes plaintes ont été déposées et font fait l'objet d'un traitement judiciaire qu'il ne m'appartient pas évidemment d'arbitrer.

En revanche il me revient d'être attentif à l'ordre et la tranquillité publique et à faire en sorte que les procédures administratives et en particulier une procédure aussi lourde qu'une procédure d'expropriation ne puisse faire l'objet d'une instrumentalisation.

Je considère, après analyse, que la mise en place d'une procédure d'expropriation est sans objet puisque les parcelles sont utilement desservies par une voie publique.

Si toutefois l'une ou l'un d'entre vous considère faire l'objet d'une situation d'enclave, je me permets de vous rappeler qu'il existe une procédure ouverte au propriétaire d'un fonds qui se prétend enclavé devant le Tribunal de Grande Instance.

Il ne m'appartient pas en ma qualité de Maire, garant des deniers publics, d'engager des fonds communaux à la satisfaction d'intérêts qui, en l'état, ne sont des intérêts que de droit privé.

Vous souhaitant une parfaite réception de la présente et espérant avoir répondu à vos différentes interrogations.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.